

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-12

Nature de l'acte : 7.5 - Subventions

Conseillers municipaux

En exercice: 10

Présents: 10

Votants: 10

Le 27/03/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/03/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

<u>Présents</u>: CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration:

Absent représenté :

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

06 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX LYCEES PROFESSIONNELS ET CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Subventions de fonctionnement

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'année 2024 et propose de reconduire les montants alloués en 2023 :

 Une somme de 100 € par apprenti résident sur la commune aux lycées professionnels et aux centres de formation professionnelle

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'inscription budgétaire à l'article 65748 sur le budget 2024,

VU la demande présentée par le Lycée Professionnel Rural de l'Ain à NANTUA pour un apprenti,

DECIDE :

De verser au Lycée Professionnel Rural de l'Ain à NANTUA la somme de 100 € (cent euros)

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission:

7.5 - Subventions

Mesures de publicité :

- ☑ Télétransmis le 29/03/2024
- □ Certifiée exécutoire le 29 103 2024

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2024-12

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-03-29T16-49-13.00 (MI251989593)

Identifiant unique de l'acte :

001-210100350-20240327-DEL2024-12-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX LYCEES PA

ET CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELL

Date de décision :

27/03/2024

25SIONNELS

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DEL 2024-12 - subventions 2024.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Date 29/03/24 à 16:49 Date 29/03/24 à 16:49 Par COURTOIS Pascal
Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 29/03/24 à 16:55

